

à

Division des élèves

Affaire suivie par :

Valérie WITTMER

Tél : 05 17 84 01 62

Courriel : [absences16@ac-poitiers.fr](mailto:absences16@ac-poitiers.fr)

DSDEN de la Charente

Cité administrative du Champ de Mars

Bât. B Rue Raymond Poincaré

16023 Angoulême cedex

**Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du  
second degré public et privé**

**Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles publiques  
et privées**

**S/c de Mesdames et Messieurs les IEN  
S/c de Monsieur le directeur diocésain**

Angoulême, le 24 septembre 2025

**Texte réglementaire de référence :**

Circulaire interministérielle relative à la prévention contre l'absentéisme scolaire - Circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 300 élèves ont été concernés par des situations d'absentéisme non justifié. Le travail de suivi mené en lien avec les équipes éducatives a permis, dans de nombreux cas, un retour à une assiduité scolaire satisfaisante.

Je vous invite à effectuer **le premier signalement dès quatre demi-journées d'absences non justifiées**. Les signalements transmis tardivement, alors même que l'absentéisme est constaté dès le début de l'année scolaire, ne permettent pas une prise en charge efficace des situations.

La division des élèves est votre interlocutrice privilégiée à la DSDEN : elle convoque le cas échéant les familles avant un signalement au procureur. Sur ces dernières situations particulières, je vous remercie vivement par avance de lui signaler si l'élève reprend une scolarité régulière.

Je vous remercie pour votre vigilance et pour la mobilisation continue de vos équipes dans l'accompagnement des élèves et des familles.

**Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la Charente**

Pour le Directeur Académique,  
et par délégation, la Secrétaire Générale,

  
**Thierry CLAVERIE**  
  
**Corinne GRIZON**